https://www.rhuthmos.eu/spip.php?article410

HISTOIRE - Exposé de Florence Dupont : « L'autorité de l'orateur romain, une affaire

de Recherches 11 septembre 2011

de Recherches 4 octobre

2011)

- Gazette	
- Actualités	
Copyright © Rhuthmos - Tous droits réservés	

Copyright © Rhuthmos Page 1/2



GROUPE DE RECHERCHES EN ETHNOPOÉTIQUE

séminaire du 4 octobre 2011

(15h-17h - salle 779c)

Projet: "les changements de rythme"

Florence Dupont

Université Paris-Diderot

L'autorité de l'orateur romain, une affaire de rythme ?

Les Romains distinguent deux types de rythme. L'un est « musical » ou métrique" (modus) : il est fondé sur l'alternance des syllabes longues et des syllabes brèves ou il est donné par la musique d'une double flute (tibia), il est extérieur à la dynamique propre du discours, en lui ajoutant ses accents propres. L'autre (numerus) consiste dans l'organisation de l'unité de discours par des figures comme le parallélisme, le chiasme, l'allitération, l'antithèse. Il est interne au discours et utilise le fonctionnement de la langue, avec laquelle il joue. Il est perçu par l'auditeur comme une complétude agréable. La séquence de discours est close, équilibrée et pleine. Ce numerus caractérise, en particulier, les maximes et les formules-choc (sententia), dans la poésie dramatique, où il se substitue souvent à la clôture du vers. Le numerus donne de la force et de l'autorité à un discours politique ou judiciaire, il crée une empathie chez les auditeurs, c'est un piège sémantico-sonore. Le modus au contraire brise l'empathie et fait de l'orateur un acteur.

Copyright © Rhuthmos Page 2/2